



# Table des matières

Lettre du ministre	1
Message du président	2
Aborder la crise du logement au Nunavut : Un plan d'action	3
Plan d'action du Nunavut sur le logement	4
Cadre de responsabilisation	4
Plan d'action	6
<b>Objectif n° 1 : Définir les facteurs de la demande de logement</b>	<b>7</b>
Question clé : Soins et logements supervisés	8
Question clé : Options en matière de capacité financière	9
Question clé : Répondre aux besoins en matière de logement des employés du GN	10
<b>Objectif n° 2 : Suppression des obstacles à l'offre de logements</b>	<b>11</b>
Question clé : Aménagement du territoire	12
Question clé : Planification des immobilisations/coordination des infrastructures	13
<b>Objectif n° 3 : Réduire le coût du logement</b>	<b>15</b>
Question clé : Perfectionnement de la main-d'œuvre	16
Question clé : Innovation technologique	17
Question clé : Financement municipal	17
<b>Objectif n° 4 : Accroître les investissements dans le logement</b>	<b>18</b>
Question clé : Effectuer une analyse de rentabilisation plus solide	19
Examen et responsabilisation	19

# Lettre du ministre

Bien que la crise du logement au Nunavut soit caractérisée par de nombreuses questions complexes, le Plan d'action sur le logement (le Plan d'action) vise à relever les défis qui influent sur l'offre de logements adéquats, convenables et abordables aux Nunavummiut.

Le Plan d'action décrit les nombreuses mesures qui devront être prises par le gouvernement du Nunavut (GN) grâce à la collaboration interministérielle, ou avec des partenaires, pour répondre à la crise du logement au Nunavut. Il met l'accent sur un certain nombre d'enjeux, y compris les obligations de l'initiative Sivumut Abluqta d'offrir des solutions plus éconergétiques et plus économiques, et de fournir plus d'options de logement abordable et de solutions de rechange en vue de répondre aux besoins variés des Nunavummiut, y compris les besoins d'une population d'aînés et de jeunes croissante. Ensemble, ces mesures contribueront aux orientations et aux objectifs stratégiques établis dans le Cadre (2012) et la Stratégie (2013) globaux à long terme du gouvernement du Nunavut visant le logement et les sans-abri.

Le Plan d'action sur le logement tente de relever le défi primordial du GN voulant qu'il doit équilibrer les besoins permanents d'une population jeune et en croissance continue avec des moyens financiers limités. Le Plan d'action doit également aborder l'héritage du sous-investissement dans les infrastructures du territoire, qui a commencé avant la création du Nunavut. Tous ces facteurs sont essentiels à la réalisation de logements adéquats, convenables et abordables au Nunavut.

Le fait d'aborder la crise du logement au Nunavut est une initiative que le GN doit entreprendre par la collaboration et ne peut pas résoudre seul. En continuant à travailler ensemble, j'ai hâte de relever les défis et de travailler à la mise en œuvre du Plan d'action sur le logement au Nunavut.

Veillez agréer mes sincères salutations.

La ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut,

L'honorable George Kuksuk

# Message du président

Nous saluons le travail du Plan d'action sur le logement (le Plan d'action) comme un plan d'action stratégique à long terme qui décrit la réponse du GN au logement et à l'itinérance au Nunavut. Il appuie, en outre, la vision énoncée dans le mandat Sivumut Abluqta de 2014 à 2018 du GN où il est essentiel que les collectivités soient fortes et composées de familles saines et de personnes ayant les compétences et les ressources nécessaires pour être autonomes et contribuer au territoire.

L'endigement de la crise du logement au Nunavut nécessite une plus grande collaboration entre de nombreux intervenants pour relever les défis qui influent sur l'offre de logements adéquats, convenables et abordables aux Nunavummiut. Le Plan d'action sur le logement se compose de 60 mesures concrètes qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Axé sur l'engagement et la coopération entre les ministères et les organismes du gouvernement du Nunavut, le Plan d'action prépare le terrain pour la responsabilisation et la transparence d'une année à l'autre, au fil du temps. Le Plan d'action aborde les problèmes sous-jacents liés à la réduction des coûts du logement, l'augmentation de l'offre de logements et la détermination plus définitive des besoins en matière de logement des collectivités du Nunavut.

L'accès à un logement adéquat est fondamental pour la santé globale, l'éducation et le bien-être des Nunavummiut. Il est essentiel que le Plan d'action traduise la responsabilité collective du gouvernement et d'autres intervenants dans le cadre de la création de logements convenables, sûrs et abordables pour les Nunavummiut.

Veillez agréer mes sincères salutations.

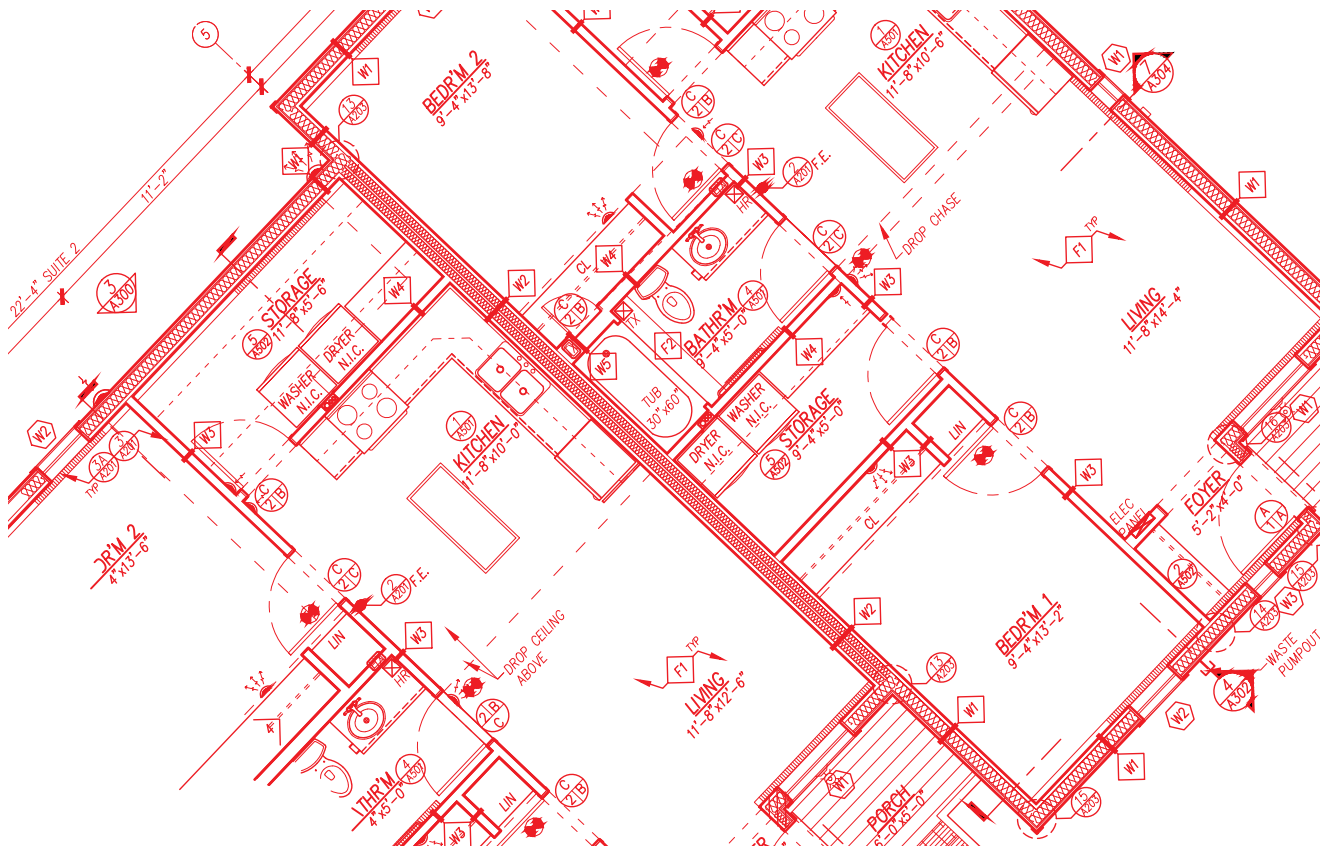
Le président de la Société d'habitation du Nunavut,

Bob Leonard

# Aborder la crise du logement au Nunavut : Un plan d'action

Le Plan d'action sur le logement (Plan d'action) est un plan de mise en œuvre stratégique à long terme qui décrit la réponse du gouvernement du Nunavut (GN) au logement et à l'itinérance au Nunavut. Le Plan d'action représente la troisième et dernière étape de l'approche globale et fondamentale du GN pour répondre aux besoins en matière de logement des Nunavummiut : l'initiative Igluiliuqatigiilauqta « Let's Build a Home Together (bâtissons une maison ensemble) », lancée en 2012.

Le Plan d'action se fonde sur les orientations et les objectifs stratégiques établis dans le Cadre (2012) et la Stratégie (2013) globaux à long terme du gouvernement du Nunavut (GN) visant le logement et les sans-abri et décrit des mesures réalistes et réalisables visant à stimuler les efforts collectifs des ministères du GN pour surmonter les défis redoutables et complexes, mais pas insurmontables qui se posent au logement au Nunavut.



# Plan d'action du Nunavut sur le logement

Dans le secteur de la construction, un plan d'action représente un degré considérable de planification pour assurer que les aspects fondamentaux de la construction d'une maison – structurels, architecturaux, mécaniques et électriques – ont été pris en considération de manière appropriée. En veillant à ce que tous les éléments nécessaires aient été prévus, un plan d'action aide à coordonner les travaux de plus d'une douzaine de métiers différents, tous aussi importants sur le plan de la réalisation d'une maison. De la même façon, le Plan d'action sur le logement a été envisagé comme étant une approche pangouvernementale dont le but est d'éclairer les mesures du GN visant à répondre aux nombreuses questions distinctes, mais interreliées, qui ont une incidence sur l'offre de logements convenables, sûrs et abordables aux Nunavummiut.

Le Plan d'action se compose de deux sections principales : le Plan d'action lui-même, qui indique 60 mesures concrètes à mettre en œuvre à long terme et un cadre de responsabilisation conçu pour veiller à ce que cette liste exhaustive des mesures soit intégrée dans les cycles de planification habituels du GN.

## Cadre de responsabilisation

Étant donné qu'il y a plus de 60 mesures, un défi majeur sur le plan de la mise en œuvre du Plan d'action sera de maintenir le cap et la cadence pour la réalisation de ces mesures à long terme. Bon nombre des mesures indiquées dans le Plan d'action présentent une dimension pluriannuelle ou dépendent d'autres mesures pour leur achèvement. La plupart des mesures nécessitent une collaboration importante entre les ministères et les autres intervenants. Le maintien d'un tel niveau de coordination exige une structure de gouvernance claire, soutenue par un mécanisme de communication solide pour assurer la responsabilisation et la transparence.

Le mécanisme des rapports et le cadre de responsabilisation proposés du Plan d'action sont conçus de façon à s'aligner sur les rapports relatifs au Budget principal des dépenses et aux plans d'activités. Ces rapports permettront d'établir un processus continu de planification et de dialogue interministériels pour veiller à ce que les mesures du Plan d'action soient reportées d'une année à l'autre.

## Surveillance et mise en œuvre

Dirigée par la Société d'habitation du Nunavut, et utilisant le cadre de responsabilisation éprouvé du Sivumut Abluqta et de la Stratégie des ressources humaines du Nunavut, chaque mesure a un ministère désigné qui est à la fois chargé et responsable de sa bonne mise en œuvre.

Le cas échéant, les ministères associés sont désignés comme étant des coresponsables ou des entités apportant un appui.

Par l'intermédiaire du comité approprié des sous-ministres, les ministères rendent compte de façon continue à la SHN sur les progrès réalisés à ce jour, les jalons atteints et les produits ou les résultats obtenus.

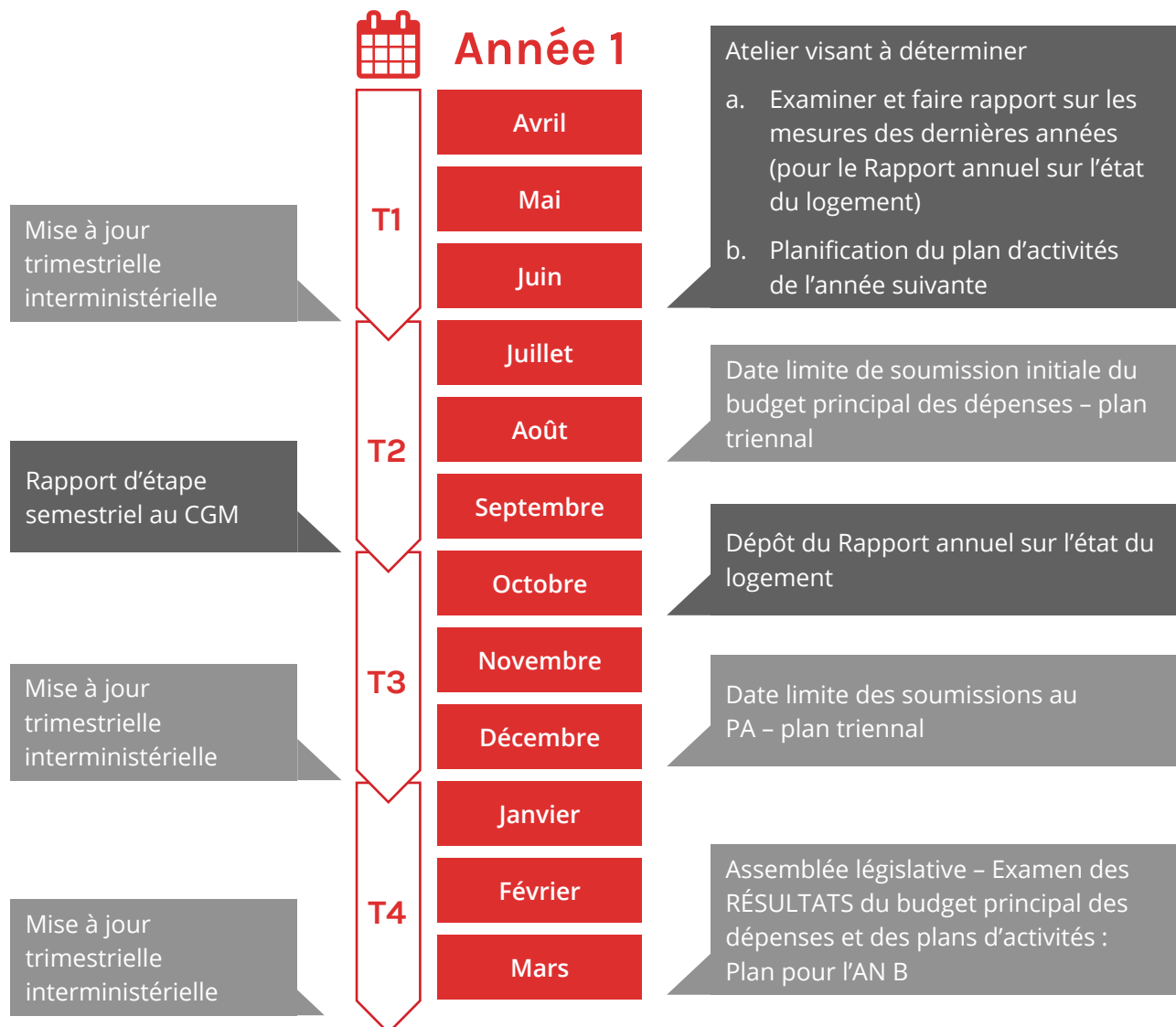
## Atelier interministériel annuel sur le Plan d'action

Selon des rapports financiers trimestriels habituels, le cycle des rapports du Plan d'action sera axé sur un atelier interministériel annuel. L'atelier, organisé et dirigé par la Société d'habitation du Nunavut, se tiendra en juin (fin du 1er trimestre). Cet atelier portera sur deux objectifs clairs :

1. établir une liste des activités devant être approuvées par les sous-ministres (avant la date limite de soumission du Budget principal des dépenses en août) pour éclairer les plans d'activités ministériels;
2. examiner les progrès des ministères sur les activités établies pour les inclure dans le Rapport annuel sur l'état du logement.

## Rapports trimestriels et rapport d'étape semestriel

Les rapports trimestriels et les rapports d'étape semestriels du Plan d'action seront fondés sur un cycle trimestriel, car ils appuient mieux l'orientation stratégique visant à améliorer la collaboration.



# Plan d'action

Le Plan d'action sur le logement traduit vraiment une compréhension collective d'une responsabilité partagée pour l'élaboration d'un large éventail de mesures nécessaires visant à surmonter ce qui pourrait être le plus grand défi du GN. Le Plan d'action divise les 60 mesures déterminées dans le cadre du processus de mobilisation du Plan selon les quatre objectifs énoncés dans la Stratégie globale à long terme du GN en matière de logement et d'itinérance. Pour fournir un contexte supplémentaire relativement aux mesures à prendre, chaque section du Plan d'action commence par un récapitulatif des questions clés liées à chaque objectif stratégique et un résumé des résultats souhaités.





# Objectif n° 1 : Définir les facteurs de la demande de logement

Afin d'assurer suffisamment de logements abordables dans chaque collectivité, il doit y avoir une gamme et une diversité d'options de logement – un continuum du logement. Un continuum qui est complet offre une gamme complète d'options de logement, de l'abri d'urgence à l'accession à la propriété.

## Résultats souhaités :

- Un secteur à but non lucratif local plus fort conduira à une augmentation des services pour les populations vulnérables et des options de logement ciblées à l'extérieur du logement social.
- Une coopération accrue entre les ministères veillera à ce que les programmes appropriés puissent être intégrés dans la conception, la planification et la mise en œuvre de logements subventionnés par le gouvernement.
- Les décisions du GN liées aux besoins en logement de ses employés seront guidées par des objectifs politiques clairs et une bonne compréhension des appuis nécessaires pour atténuer les incidences des décisions sur les programmes, les services et les employés du GN.

## Question clé : Soins et logements supervisés

Les exigences en matière de soins et de logements supervisés du Nunavut font défaut. Pour les personnes ayant des problèmes de santé sociale, physique ou mentale sous-jacents, ou qui sont sans abri pour des raisons plus complexes que le simple manque de logements disponibles, des options de logement ciblées à l'extérieur du logement social seront nécessaires.

Il faut plus de recherches pour déterminer quels sont les besoins précis en matière de logement des populations vulnérables et comment ceux-ci s'intègrent dans un continuum de soins propre au Nunavut. Une approche collaborative et partagée aidera le GN à répondre aux besoins sociaux et médicaux du territoire.

Un problème majeur touchant les soins et le logement supervisé est l'absence d'un secteur à but non lucratif et non gouvernemental robuste pour compléter les programmes de logements supervisés fournis par le GN. Un organisme à but non lucratif capable a la capacité de fournir des logements supervisés ciblant des groupes très précis que le GN n'a pas la capacité d'offrir. La flexibilité et la taille des logements supervisés sans but lucratif pourraient combler des lacunes importantes sur le plan des soins du continuum du logement du Nunavut. Un certain nombre de mesures ont été déterminées sur le plan des soins et des logements supervisés pour promouvoir la croissance du secteur tertiaire.

## Question clé : Options en matière de capacité financière

Les lacunes du continuum du logement du Nunavut touchent presque tous les Nunavummiut, à presque tous les niveaux de revenu. Il est nécessaire de cerner les lacunes du continuum d'options de logement, d'effectuer des recherches sur les pressions de la demande touchant certains types de logements et d'examiner les coûts et les possibilités de transitions entre ces types de logements.

Des programmes gouvernementaux coordonnés sont nécessaires à l'échelle du continuum du logement pour veiller à ce que les options de logement demeurent abordables et accessibles. Un continuum complet du logement offrira des options de logement adéquates et adaptées pour tous les Nunavummiut et contribuera à réduire la dépendance à l'égard du logement financé par le gouvernement et à permettre la croissance du marché privé.

## Question clé : Répondre aux besoins en matière de logement des employés du GN

Les logements pour le personnel demeurent un outil de recrutement et de maintien en poste important au Nunavut, où le coût de la vie est élevé et les options de logements abordables sont limitées. Dans un avenir proche, la réponse aux besoins des employés du GN nécessitera une offre continue de logements anciens et nouveaux pour le personnel.

Cependant, le passage à l'accession à la propriété ou à la location privée est une option réaliste pour de nombreux employés du GN. Pour que les logements pour le personnel deviennent un tremplin de la location ou de l'accession à la propriété sur le marché privé, le GN doit songer à des modifications du programme qui encouragent les employés à passer au secteur privé lorsque les conditions du marché en font une option réalisable.

### Objectif n° 1 :

## Définir les facteurs de la demande de logement

### Question clé : Soins et logements supervisés

Mesure	Ministère responsable
<b>Mesure 1 :</b> Élaborer une politique et un processus d'admission pour les logements conçus pour une vocation particulière qui relient les logements conçus pour une vocation particulière aux besoins précis des programmes.	<b>SHN;</b> Santé, MSF et JUS
<b>Mesure 2 :</b> Défis auxquels se heurtent les organismes sans but lucratif sur le plan des recherches.	<b>MSF;</b> EDT et SHN

<b>Mesure 3 :</b>	Modifications législatives en matière de recherches à l'appui des organismes sans but lucratif.	<b>JUS;</b> MSF, Santé, EDT et SHN
<b>Mesure 4 :</b>	Appuyer l'accès des organismes sans but lucratif aux subventions et contributions.	<b>MSF;</b> FIN
<b>Mesure 5 :</b>	Évaluer la faisabilité d'un programme de dons facultatifs sur les salaires des employés du GN.	<b>MSF;</b> FIN et tous les ministères
<b>Mesure 6 :</b>	Examiner la faisabilité de créer un organisme de coordination pour soutenir les organismes sans but lucratif.	<b>SHN, MSF;</b> NTI, Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté

## Question clé : Options en matière de capacité financière

<b>Mesure</b>	<b>Ministère responsable</b>	
<b>Mesure 7 :</b>	Effectuer une étude du marché et une analyse statistique pour déterminer le besoin en matière de construction de logements sociaux.	<b>SHN;</b> Bureau de la statistique du Nunavut et SCHL
<b>Mesure 8 :</b>	Procéder à une évaluation des besoins en logements supervisés pour déterminer les possibilités de faire correspondre les logements conçus pour une vocation particulière avec les programmes.	<b>SHN;</b> Santé et MSF
<b>Mesure 9 :</b>	Intégration des principes de l'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) dans les dessins et modèles de logement.	<b>SHN;</b> CH
<b>Mesure 10 :</b>	Étudier les options législatives et les options de zonage pour la création de logements abordables dans les collectivités cibles.	<b>SCG, SHN;</b> certaines municipalités
<b>Mesure 11 :</b>	Examiner la pertinence des logements secondaires pour augmenter les options de logements locatifs privés.	<b>SHN, SCG</b>
<b>Mesure 12 :</b>	Passer en revue les pratiques exemplaires pour d'autres logements subventionnés.	<b>SHN</b>
<b>Mesure 13 :</b>	Collaborer avec les AIR au sujet d'une offre potentielle de logements abordables pour les Inuits sur les terres qui leur appartiennent.	<b>SHN;</b> AIR
<b>Mesure 14 :</b>	Évaluer la faisabilité de l'expansion des services d'entretien des organismes locaux d'habitation.	<b>SHN;</b> EDT

<b>Mesure 15 :</b> Évaluer la faisabilité d'une subvention d'entretien de base pour les propriétaires.	<b>SHN</b>
<b>Mesure 16 :</b> Effectuer un examen des anciens et nouveaux programmes de soutien à l'accession à la propriété et des programmes offerts dans d'autres territoires et provinces.	<b>SHN</b>
<b>Mesure 17 :</b> Mettre au point une « boîte à outils pour les locataires et les propriétaires » en langage simple.	<b>SHN;</b> EAI, FIN, institutions financières et SCHL
<b>Mesure 18 :</b> Mobiliser les institutions bancaires et financières sur l'expansion des zones de service de façon à inclure les petites collectivités.	<b>EDT;</b> SHN, FIN et MSF
<b>Mesure 19 :</b> Mobiliser les institutions financières sur la prestation du programme de formation en matière d'accession à la propriété en tant que critère d'admissibilité pour les subventions de la SHN visant l'accession à la propriété.	<b>SHN;</b> institutions financières, SCHL, CNA, ÉDU et MSF

## Question clé : Répondre aux besoins en matière de logement des employés du GN

<b>Mesure</b>	<b>Ministère responsable</b>
<b>Mesure 20 :</b> Mener une enquête auprès des locataires de logements pour le personnel pour évaluer l'intérêt à l'égard de l'accession à la propriété.	<b>FIN, SHN</b>
<b>Mesure 21 :</b> Revoir et réviser la politique actuelle sur les logements pour le personnel du GN.	<b>SHN, FIN</b>
<b>Mesure 22 :</b> Analyser la subvention actuelle des logements pour le personnel pour déterminer les niveaux de subvention qui encouragent la transition hors des logements subventionnés par le gouvernement.	<b>FIN, SHN</b>
<b>Mesure 23 :</b> Examiner des procédures pour l'utilisation du parc existant de logements pour le personnel.	<b>FIN, SHN</b>

# Objectif n° 2 : Suppression des obstacles à l'offre de logements

Le GN est tenu d'assurer la disponibilité des terres et des incitatifs appropriés à la construction pour le marché du logement. Le haut niveau de risque perçu sur le plan de la construction de logements dans le Nord, en partie lié aux coûts de la construction et au climat, limite le développement d'un marché privé fort. La création de politiques incitatives pour stimuler la construction contribuera à la croissance du marché privé et améliorera le logement dans l'ensemble du Nunavut.

La réduction des obstacles à l'offre de logements du Nunavut exige une meilleure coordination interministérielle et intergouvernementale de l'aménagement du territoire, des projets d'infrastructure communautaire, de la planification des immobilisations et de la construction de logements.

## Résultats souhaités :

- une hiérarchisation et une coordination interministérielles et intergouvernementales renforcées de l'aménagement des terres et de la planification communautaire;
- des renseignements propres à la collectivité plus pertinents pour éclairer les différentes étapes du développement des infrastructures (de l'aménagement du territoire à la construction de bâtiments);
- une approche intégrée et globale à l'égard des infrastructures et de la planification des immobilisations qui tient compte des besoins de la collectivité, des actifs existants, des grandes priorités du GN et des mandats du programme;
- une amélioration de l'aménagement des terres et de la construction de logements dans le secteur privé.

## Question clé : Aménagement du territoire

Il existe de nombreux défis logistiques et financiers qui se posent à l'aménagement des terres et à la planification de quartiers au Nunavut. Une plus grande collaboration au sein du gouvernement est nécessaire pour établir une compréhension mutuelle des obstacles actuels à l'aménagement du territoire et des questions prioritaires, et déterminer les solutions possibles pour y remédier.

En outre, la création de politiques qui favorisent la disponibilité des terres, renforcent les capacités municipales, coordonnent la planification stratégique et communautaire et élaborent des mesures d'incitation efficaces sur le marché privé est essentielle pour réduire les obstacles à l'offre de logements.

## Question clé : Planification des immobilisations/coordination des infrastructures

Une collaboration accrue entre les ministères et les organismes offrira une approche plus efficace sur le plan de la hiérarchisation des dépenses du gouvernement. En coordonnant les projets d'infrastructure communautaire, l'aménagement du territoire, les processus de planification des immobilisations et la construction de logements, l'incidence des fonds d'immobilisations limités du GN peut être renforcée et plus de possibilités pour de nouveaux logements seront créées.

Un élément clé de cette initiative sera de comprendre le système actuel de hiérarchisation des immobilisations, ainsi que les besoins des ministères et leurs processus de planification, afin de commencer à établir une direction stratégique pour guider le développement des infrastructures indispensables à court terme et à long terme.

### Objectif n° 2 :

## Suppression des obstacles à l'offre de logements

### Question clé : Aménagement du territoire

Mesure	Ministère responsable
<b>Mesure 24 :</b> Rétablir le Groupe de travail sur le développement et la planification pour faciliter l'amélioration des processus de planification de l'infrastructure communautaire.	<b>SCG; SHN,</b> Société d'énergie Quilliq, EAI et municipalités
<b>Mesure 25 :</b> Créer des plans de développement à court terme pour appuyer la planification communautaire et le développement des infrastructures.	<b>SCG, SHN;</b> Société d'énergie Quilliq, municipalités et ENV
<b>Mesure 26 :</b> Élaborer des lignes directrices pour la détermination de l'aménagement des lotissements par collectivité.	<b>SCG, SHN;</b> EAI (Bureau de la statistique)
<b>Mesure 27 :</b> Évaluer les problèmes des fonds de développement foncier.	<b>SCG;</b> municipalités

**Mesure 28 :** Déterminer l'expertise et les ressources en matière de planification des SCG pour appuyer les municipalités sur le plan de l'aménagement des terres.

**SCG**

**Mesure 29 :** Continuer à développer le système d'archivage électronique pour améliorer l'efficacité de la planification et de l'administration des terres.

**SCG;** municipalités

## Question clé : Planification des immobilisations/coordination des infrastructures

### Mesure

### Ministère responsable

**Mesure 30 :** Déterminer les représentants ministériels pour créer un groupe de travail interministériel sur les infrastructures.

**SCG, FIN;** tous les ministères

**Mesure 31 :** Procéder à un examen pangouvernemental du processus du Comité interministériel sur la planification des immobilisations (CIPC).

**FIN** et tous les ministères

**Mesure 32 :** Évaluer la nécessité d'un portail d'information pour appuyer l'intégration des processus de planification des capitaux et des infrastructures.

**SCG, SHN** et municipalités

**Mesure 33 :** Établir une liste des besoins en logements sociaux par collectivité pour éclairer les priorités du secteur privé.

**SHN**

**Mesure 34 :** Déterminer l'intérêt communautaire dans l'aménagement des terres privées ou d'autres modèles.

**SCG, SHN;** municipalités

**Mesure 35 :** Rechercher des mesures incitatives qui stimulent l'aménagement des terres privées et la construction de logements dans les collectivités.

**SCG, SHN**

<b>Mesure 36 :</b> Interagir avec les AIR sur un partenariat public-privé (PPP) potentiel pour la construction de logements, l'aménagement de lots de terrains et d'autres possibilités sur les terres municipales appartenant aux Inuits.	<b>SHN, SCG;</b> FIN et AIR/sociétés de développement affiliées
<b>Mesure 37 :</b> Poursuivre la participation au CES pour transmettre des messages coordonnés aux partenaires potentiels en matière de développement des ressources.	<b>EDT, SHN</b>
<b>Mesure 38 :</b> Évaluer la faisabilité de l'utilisation des programmes de développement des entreprises d'EDT pour encourager la croissance des entrepreneurs qui se spécialisent dans les travaux liés aux habitations et qui sont implantés au Nunavut.	<b>EDT, SHN</b>
<b>Mesure 39 :</b> Consulter le secteur privé au sujet du Plan d'action.	<b>SHN;</b> EDT
<b>Mesure 40 :</b> Effectuer une étude des besoins et de la demande en matière de logement pour déterminer les besoins en logement des Nunavummiut.	<b>SHN;</b> Santé, MSF et EAI
<b>Mesure 41 :</b> Effectuer une analyse de l'incidence et de la faisabilité d'approches variées à l'égard de l'offre de logements sociaux et de logements pour le personnel.	<b>SHN</b>



# Objectif n° 3 : Réduire le coût du logement

La réduction du coût du logement au Nunavut, dans son ensemble, peut se faire grâce à une utilisation plus efficace des services publics et des initiatives de réduction des coûts et de rentabilité, des techniques de construction et des réductions administratives. En restant fidèle à l'esprit du document Leçons apprises de la fiducie pour le logement au Nunavut, l'offre de logements sociaux sera fondée sur des logements collectifs axés sur les besoins, en optimisant la participation du secteur privé et en réduisant les coûts grâce à des processus d'offre et de construction combinés.

La réduction des coûts du logement se fondera sur le renforcement de la main-d'œuvre locale dans la construction, l'entretien et l'administration des logements et les infrastructures connexes, le renforcement de l'innovation technologique pour construire et entretenir les logements plus efficacement et l'amélioration de la compréhension des coûts réels de la prestation des services.

## Résultats souhaités :

- Un continuum de formation complet qui renforce la main-d'œuvre locale dans les professions liées au logement.
- L'adoption de nouvelles technologies et de l'innovation conduira à une plus grande efficacité sur le plan de l'entretien et de l'exploitation, une réduction des coûts et une prolongation de la durée de vie du parc de logements du SHN.
- Une meilleure compréhension et une plus grande transparence de la structure de tarification des services municipaux augmenteront le degré de prévisibilité pour la SHN.

## Question clé : Perfectionnement de la main-d'oeuvre

L'élaboration d'un continuum de formation complet qui décrit toutes les mesures administratives/contractuelles existantes du GN, les programmes et les dépenses qui soutiennent ou qui pourraient être utilisés pour appuyer et soutenir la formation continue et l'amélioration des compétences. Le continuum s'alignerait sur l'éducation des adultes, le perfectionnement professionnel, le soutien au revenu, etc., et permettrait de cerner les lacunes qui existent en matière de formation.

Une main-d'œuvre locale renforcée permettra au GN de construire et d'entretenir des logements plus efficacement, réduisant ainsi les coûts. Des niveaux accrus d'emplois à l'échelle locale profiteraient également à l'économie et contribueraient à l'autonomie. La détermination de possibilités de partenariats et une meilleure coordination entre les ministères participant au développement de la main-d'œuvre locale sont essentielles pour renforcer la capacité du Nunavut de répondre aux exigences relatives au logement et aux infrastructures connexes.

## Question clé : Innovation technologique

Des recherches supplémentaires sur les pratiques exemplaires et les normes potentielles sont nécessaires pour renforcer notre compréhension de la façon dont l'innovation technologique peut aider à construire et à entretenir des logements plus efficacement. Une plus grande collaboration entre les ministères et les organismes du GN sur des projets pilotes potentiels donnera lieu à des options de construction et d'entretien plus économiques.

Compte tenu du coût élevé des services publics dans tous les territoires, des maisons plus économes en énergie et des solutions énergétiques plus durables auront une incidence importante sur les coûts du logement à long terme.

## Question clé : Financement municipal

La structure de financement municipal influe sur le coût du logement. Il est nécessaire d'examiner la structure de financement municipal existante et le rôle des frais de services publics lors de la conciliation des budgets municipaux. L'enquête sur le niveau et la pertinence du contrôle accordé aux municipalités pour déterminer les coûts des services municipaux et de l'aménagement du territoire est également importante, ainsi que l'étude d'autres modèles de financement potentiels.

# Objectif n° 3 : Réduire le coût du logement

## Question clé : Perfectionnement de la main-d'oeuvre

Mesure	Ministère responsable
<b>Mesure 42 :</b> Continuer à développer et à offrir le Programme d'aides en métiers du bâtiment afin de fournir aux étudiants des compétences professionnelles au niveau débutant pour le secteur de l'entretien et de la construction des bâtiments.	<b>MSF;</b> CNA, SHN et SCG
<b>Mesure 43 :</b> Examiner les leçons tirées du programme NEAT pour évaluer la faisabilité du rétablissement du programme.	<b>ÉDU;</b> SHN, MSF et CNA
<b>Mesure 44 :</b> Poursuivre le développement du programme GREAT pour préparer les bénéficiaires de l'aide sociale à l'emploi.	<b>MSF, CNA;</b> SHN
<b>Mesure 45 :</b> Passer en revue les postes au sein de la SHN et des OLH pour évaluer l'efficacité et la pertinence des normes professionnelles actuelles.	<b>SHN;</b> FIN, MSF et EDT
<b>Mesure 46 :</b> Évaluer la faisabilité de l'intégration des compétences dans le programme de formation professionnelle touchant les professions liées au logement.	<b>ÉDU;</b> SHN et MSF

## Question clé : Innovation technologique

Mesure	Ministère responsable
<b>Mesure 47 :</b> Explorer la technologie pour surveiller à distance les logements vacants afin d'assurer des opérations de construction efficaces en permanence.	<b>SHN;</b> SCG (Division IPS)
<b>Mesure 48 :</b> Examiner et mettre à jour le système électronique de demandes de travaux d'entretien pour améliorer l'efficacité et la réactivité des OLH.	<b>SHN</b>
<b>Mesure 49 :</b> Poursuivre les travaux touchant une politique de mesurage net et des exigences législatives d'appui.	<b>Société d'énergie Qulliq;</b> SHN, IRN et Secrétariat à l'énergie
<b>Mesure 50 :</b> Mettre en place un processus général pour l'adoption d'une nouvelle technologie de construction et d'entretien pour s'assurer que la nouvelle technologie est appropriée dans le contexte du Nunavut.	<b>SCG, SHN;</b> Secrétariat à l'énergie et IRN
<b>Mesure 51 :</b> Mobiliser la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (SRCEA) sur les possibilités de réduire les coûts liés au logement au Nunavut.	<b>EDT, SCG, SHN, IRN;</b> SRCEA
<b>Mesure 52 :</b> Développer l'information, les ressources et les mesures incitatives qui encouragent les locataires de logements à surveiller, prendre en charge et entretenir les logements.	<b>SHN;</b> Secrétariat à l'énergie, AIR et NTI

## Question clé : Financement municipal

Mesure	Ministère responsable
<b>Mesure 53 :</b> Établir un groupe de travail composé des municipalités et de la SHN pour examiner le programme de subventions des services d'eau et d'égouts.	<b>SCG;</b> SHN et municipalités
<b>Mesure 54 :</b> Mobiliser l'AMN sur l'élaboration de normes sur le niveau de service qui traduisent les pratiques exemplaires visant à réduire les coûts de prestation de services.	<b>SCG;</b> AMN
<b>Mesure 55 :</b> Établir un inventaire en ligne des bâtiments par collectivité afin de permettre aux ministères de déterminer les possibilités de réorienter les bâtiments pour répondre à des besoins en logement divers.	<b>SHN, SCG;</b> FIN et tous les ministères

# Objectif n° 4 : Accroître les investissements dans le logement

Les solutions réalistes aux défis du logement du Nunavut exigent un investissement financier considérable ainsi que la contribution et la collaboration de plusieurs partenaires, y compris le gouvernement fédéral, les organisations inuites, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Sans l'augmentation des investissements, la situation du logement au Nunavut restera en crise.

L'augmentation des investissements dans le logement dépendra de la capacité du GN à présenter un argument coordonné avec ses partenaires pour l'augmentation des investissements dans le logement et les infrastructures connexes de la part du gouvernement fédéral. Une réponse réalisable et globale à long terme aux problèmes de logement du Nunavut exige une participation collaborative du gouvernement et des investissements importants pour faire face à l'ensemble du continuum du logement.

## Résultats souhaités :

- Une collaboration accrue au sein du GN sur la collecte, la compilation et l'analyse des données existantes conduira à une analyse de rentabilisation plus forte pour l'augmentation des investissements dans le logement.
- Des demandes coordonnées visant le financement fédéral qui répondent stratégiquement aux besoins d'infrastructure et de logement interdépendants du Nunavut.
- Une plus grande coordination interne entre la SHN, EAI et FIN, et à l'externe avec la NTI et les AIR, se traduira par une augmentation des investissements dans le logement.

## Question clé : Effectuer une analyse de rentabilisation plus solide

La croissance du parc immobilier du Nunavut exigera des investissements supplémentaires de manière régulière. Un examen des besoins prévus (la construction de logements, l'entretien et les infrastructures connexes) et les ressources financières disponibles pour répondre à ces besoins sont nécessaires pour appuyer un argument coordonné pour l'augmentation des investissements dans le logement et les infrastructures connexes de la part du gouvernement fédéral.

L'élaboration d'une analyse de rentabilisation solide et intégrée sur l'investissement doit également déterminer les avantages de l'investissement et présenter des preuves selon lesquelles la construction de logements sociaux contribue au développement social et économique du territoire.

**Objectif n° 4 :****Accroître les investissements dans le logement****Question clé : Effectuer une analyse de rentabilisation plus solide**

<b>Mesure</b>	<b>Ministère responsable</b>
<b>Mesure 56 :</b> Élaborer un cadre fondé sur des données probantes pour appuyer la création d'une analyse de rentabilisation visant un investissement accru dans les logements.	<b>SHN, EAI;</b> FIN, MSF et EDT
<b>Mesure 57 :</b> Élaborer une analyse de rentabilisation pour le renouvellement des investissements fédéraux à long terme dans le logement et les infrastructures.	<b>FIN, SHN;</b> SCG et EAI
<b>Mesure 58 :</b> Effectuer des recherches sur la viabilité et la pertinence d'autres options de financement pour un parc immobilier supplémentaire.	<b>SHN;</b> MSF et AIR

**Examen et responsabilisation**

<b>Mesure</b>	<b>Ministère responsable</b>
<b>Mesure 59 :</b> Assurer l'intégration des valeurs sociales inuites dans la mise en œuvre du Plan d'action.	<b>tous les ministères;</b> SHN et CH
<b>Mesure 60 :</b> Cadre de responsabilisation	<b>SHN;</b> tous les ministères

Au premier trimestre de chaque exercice financier, la SHN coordonnera un atelier interministériel pour évaluer les résultats globaux du Plan d'action au cours de cet exercice-là et déterminer les activités de l'année suivante. Les résultats seront une liste des activités du Plan d'action sur le logement pour éclairer les plans d'activités ministériels.

Un Rapport annuel sur l'état du logement sera ensuite déposé à la séance d'automne de l'Assemblée législative et comprendra l'analyse des résultats et les activités prévues pour l'exercice financier suivant.

La SHN, le MSF et la NTI examineront l'éventualité d'inclure les rapports du Plan d'action en tant que point permanent de l'ordre du jour de la Table ronde sur la réduction de la pauvreté, ainsi que les possibilités de lier le Rapport annuel sur l'état du logement au Rapport annuel sur la réduction de la pauvreté.



